

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du 02/07/2020 parue au BOESR n° 30 du 23/07/2020, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2021;
- Vu les délibérations du conseil académique restreint du 12/03/2021 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 260, en Economie et gestion, de la composante FSEST - Faculté des Sciences Economiques, Sociales et des Territoires est mise en place au titre du recrutement 2021 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BARONNIER	NICOLAS	AGREGE	H8010
Mme	CASSETTE	AURELIE	MCF	5
M.	CHOJNICKI	XAVIER	PR	5
M.	DELAIGUE	ALEXANDRE	AGREGE	H8051
Mme	GHINTRAN	AMANDINE	MCF	5
Mme	UKRAYNCHUK	NADIYA	MCF	5

Article 3 : Madame la Directrice Générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le 23/03/2021

Président

Jean-Christophe CAMART